

DOCUMENT D'INFORMATION

HABITER EN ZONE DE CONTRAINTES RELATIVES À L'ÉROSION CÔTIÈRE

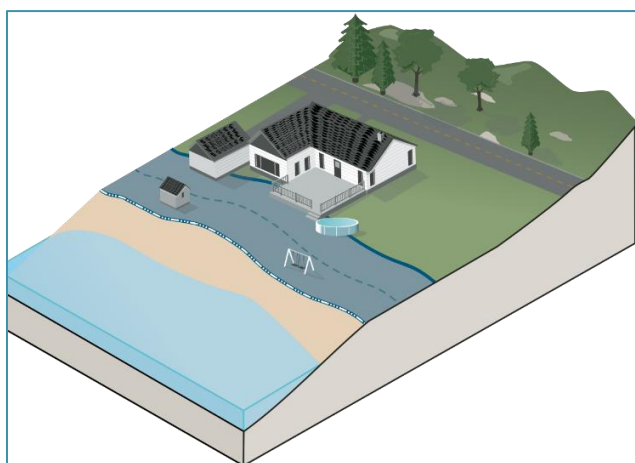
Les rives de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent dans l'est du Québec sont composées d'une variété d'environnements côtiers résultant de l'histoire géologique de cette région et, notamment, de la dernière époque glaciaire. En raison principalement de la nature des sols, certains de ces milieux sont touchés par l'érosion côtière.

L'érosion côtière est un phénomène naturel qui contribue à façonner le littoral. Cet aléa se définit comme la perte graduelle ou subite de matériaux, essentiellement sur les côtes de nature meuble (ex. : argile, sable, gravier), qui entraîne le recul de la berge. Les causes de l'érosion peuvent être d'origine naturelle, humaine ou une combinaison des deux. Sous l'effet de divers facteurs, dont les changements climatiques, l'érosion côtière touche un nombre croissant de collectivités. Par conséquent, un contrôle rigoureux de l'utilisation du sol s'avère nécessaire pour limiter les risques associés à l'érosion côtière et aux mouvements de terrain. L'application de normes particulières dans les zones visées permettrait d'agir à la fois sur l'aléa et la vulnérabilité du milieu à celui-ci en évitant :

- l'implantation de nouveaux bâtiments, d'infrastructures ou d'usages qui pourraient être affectés par l'érosion côtière ou un mouvement de terrain;
- la réalisation, sur le terrain visé ou sur ceux à proximité, d'interventions inappropriées susceptibles d'agir comme facteur déclencheur ou aggravant de l'érosion côtière (en altérant l'équilibre des berges ou la stabilité d'un talus).

Principaux facteurs ayant un impact sur l'érosion côtière

Facteurs naturels	Facteurs humains
<ul style="list-style-type: none">▪ Période d'englacement réduite;▪ Épisodes de tempête;▪ Variations du niveau marin.	<ul style="list-style-type: none">▪ Artificialisation de la côte;▪ Déboisement et dévégétalisation des rives;▪ Excavation et prélèvement de matériaux sur la plage.



LA CARTOGRAPHIE DES ZONES DE CONTRAINTES ET LA RÉGLEMENTATION

Dans le but de réduire les risques liés à l'érosion côtière, il importe de connaître les zones pouvant être touchées par ce phénomène et d'y contrôler les interventions qui peuvent y être réalisées. C'est dans ce contexte que le gouvernement produit des cartes de zones de contraintes relatives à l'érosion côtière. Ces cartes déterminent des zones à l'intérieur desquelles certaines mesures préventives doivent s'appliquer.

En vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, les zones de contraintes délimitées doivent s'intégrer aux schémas d'aménagement et de développement des municipalités régionales de comté ainsi qu'aux règlements d'urbanisme des municipalités concernées.

Si votre propriété est située en partie ou en totalité dans une zone de contraintes relatives à l'érosion côtière déterminée à un règlement d'urbanisme de votre municipalité, certaines interventions que vous projetez réaliser sur vos bâtiments ou sur votre terrain pourraient être assujetties à des règles particulières.

Travaux visés

- ↳ Travaux de terrassement (déblai ou excavation, abattage d'arbres, installation d'une piscine résidentielle, etc.);
- ↳ Construction, reconstruction, agrandissement et déplacement de bâtiments principaux ou accessoires (ex. : garage);
- ↳ Travaux de protection contre l'érosion côtière;
- ↳ Etc.

Ces dispositions réglementaires ont pour but d'éviter que certaines interventions aient un effet néfaste sur la stabilité des côtes et accentuent alors le phénomène d'érosion, ou encore qu'elles contribuent à augmenter la vulnérabilité des milieux côtiers par l'implantation de nouveaux bâtiments ou infrastructures.

Avant de réaliser ces travaux, il est de votre responsabilité de consulter votre municipalité.

Pour plus d'information

Consultez les documents d'accompagnement en matière d'aménagement du territoire relatifs à l'érosion côtière, disponibles sur demande auprès de votre municipalité.